



D.2018.07.11.7.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Juillet 2018

7 – GESTION DU PATRIMOINE
7.5 - Dépôt de Colomiers : Equipement en GNV - Approbation du programme de l'opération

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M.Grass à/c du point 7)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti jusqu'au point 1.1)	X (à/c du point 2.1)
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X	X (M. Del Borrello à/c du point 2.1)	
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Exposé de Monsieur le Président :

La stratégie énergétique du parc bus, le développement des lignes Linéo ainsi que la loi de transition énergétique sont le cadre des réflexions de Tisséo Collectivités.

Suite à la décision de ne plus acquérir de bus diesel, le site de Colomiers ouvert en 2015 a fait l'objet de réflexions sur son devenir énergétique avec le potentiel de s'orienter vers l'énergie électrique.

Compte-tenu des coûts d'investissement encore importants et de la nécessité de renouveler le matériel roulant, la proposition d'équiper le site de Colomiers en GNV a été présentée en Commission Développement Durable Energie et en Commission Maîtrise d'Ouvrage et Projets d'Investissements.

Plus globalement, Tisséo-Collectivités a décidé de poursuivre son engagement vers le GNV en :

- augmentant la capacité du dépôt de Langlade,
- lançant l'équipement du site de Colomiers en GNV,
- poursuivant l'acquisition de bus GNV.

Le programme de l'opération a été rédigé par les services de Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs sur la base d'une étude de faisabilité réalisée en mars 2018.

Ce programme est présenté au présent Comité Syndical pour validation. Il comprend notamment les interventions suivantes :

- 1- Travaux d'infrastructures (création de la station de compression, réalisation des travaux de VRD, de génie civil et de process, création du système de distribution et modification du remisage) ;
- 2- Travaux d'adaptation des bâtiments existants (installation et la mise en service de la détection gaz, adaptation du système de désenfumage et de la centrale de Détection Incendie, prise en compte des impacts sur le process) ;
- 3- Mission supports (Bureau de contrôle avec missions classique bâtiment / infra et ICPE, SPS, mission de coordination SSI, études de sols + ICPE, étude de danger, impact Foudre, zonage ATEX).

La réalisation de l'opération est prévue en deux temps :

- 1- Phase 1 : environ 80 places articulées mises en service en septembre 2021 (régime ICPE de déclaration), avec une phase 0 « provisoire » prévoyant l'exploitation en charge rapide pour septembre 2020 afin de permettre une montée en charge progressive et l'exploitation du Linéo 10.
- 2- Phase 2 : totalité du site équipé en GNV (régime ICPE d'autorisation)

La phase 1 consiste à créer tout le nécessaire (station de compression, distribution, adaptation des bâtiments, ...) pour équiper 80 places de bus articulés GNV ainsi que prévoir les mesures conservatoires pour, à terme, augmenter la capacité GNV à la totalité du site (= phase2).

Le budget total (hors phase 2 à planifier) de l'opération est estimé à 5 M€ HT (valeur juillet 2018) décomposé en estimations HT suivantes :

- Moe Infrastructures = 375 000 €
- Travaux Infrastructures = 2 500 000 €
- Moe Bâtiments = 225 000 €
- Travaux Bâtiments = 1 500 000 €
- Missions supports = 100 000 €
- Raccordement réseau gaz GrdF = 300 000 €

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180713-20180711-7-5D- DE Date de télétransmission : 13/07/2018 Date de réception préfecture : 13/07/2018
--

Le planning prévisionnel simplifié est le suivant :

- Lancement consultations Moe : septembre 2018
- Les 2 Moe en parallèle : consultation 6 mois + études 5 mois
- Travaux Infrastructures : consultation 6 mois + travaux 10 mois
- Travaux Bâtiments (en parallèle avec les travaux d'infrastructure): consultation 6 mois + travaux 10 mois
- Mise en service partielle (Phase 0) septembre 2020
- Travaux voirie et distribution aux places de stationnement : 6 mois
- Mise en service complète (phase 1) : septembre 2021

La phase 2 sera, quant à elle, planifiée dans un second temps en fonction de l'évolution des besoins (parc bus, confirmation du choix énergétique GNV, ...).

Nota : Le programme tient compte du projet de remisage de 6 bus électriques sur le dépôt de Colomiers : tous les aspects techniques et réglementaires seront pris en compte.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver le programme d'opération pour la réalisation de l'équipement du site de Colomiers en GNV pour un montant estimé à 5 millions € HT.

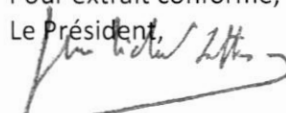
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE le programme d'opération pour la réalisation de l'équipement du site de Colomiers en GNV pour un montant estimé à 5 millions € HT

ARTICLE 2 : DIT que la dépense sera inscrite au budget de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES



Equipement du site de Colomiers en GNV

PROGRAMME DE L'OPERATION

Sommaire

1	Objet	3
2	Interlocuteurs	3
2.1	TISSEO Collectivités	3
2.2	TISSEO Voyageurs	3
3	Contraintes règlementaires	3
3.1	Règlementation	3
3.1.1	Règlementation ICPE	3
3.2	Zonage ATEX	4
3.3	Foudre	4
3.4	Site et sols pollués	5
4	Description de l'existant	5
5	Travaux à réaliser	5
5.1.1	Infrastructures	5
o	Phasage	6
o	Capacité projetée	6
o	Interfaces	6
5.1.2	Bâtiments	6
6	Montage opération	7
6.1	Réalisation de deux opérations en parallèle : Travaux	7
6.2	Missions supports	7
7	Budget de l'opération	7
8	Planning prévisionnel	8

1 Objet

Les évolutions règlementaires, l'augmentation de l'offre LINEO sur le périmètre des transports urbains de Toulouse et le retour d'expérience positif sur l'utilisation du GNV ont amené les élus de TISSEO Collectivités lors des commissions Energie du 27/06/2017 et MOAPI du 19/09/2017 à valider l'investissement pour l'équipement en GNV du dépôt bus de Colomiers, sis 3 avenue Fabre d'Eglantine – 31770 Colomiers pour accueillir des bus standards et articulés fonctionnant au GNV.

L'investissement a été estimé dans un premier temps, à 6 620 000 € HT et a fait l'objet d'une Fiche d'Investissement interne en avril 2018.

Ce document fait objet de programme de l'opération et actualise le montant suite aux éléments recueillis dans le cadre d'une étude préliminaires. Il a été présenté à la Commission Maîtrise d'Ouvrage et Projets d'Investissements du 3 juillet 2018 et délibéré au Comité syndical du 11 juillet 2018.

2 Interlocuteurs

2.1 TISSEO Collectivités

Maitre d'ouvrage, TISSEO Collectivités, 7 esplanade Compans Caffarelli, BP 11120, 31 011 Toulouse Cedex 6.
Interlocuteur : Hélène Ichas-Solé

2.2 TISSEO Voyageurs

Assistant Technique : TISSEO Voyageurs, 4 impasse Paul Mesplé, 31081 Toulouse cedex 1
Interlocuteur : Anne Trigance

3 Contraintes règlementaires

3.1 Règlementation

3.1.1 Règlementation ICPE

3.1.1.1 Rappel de la situation administrative actuelle

Le site est aujourd'hui soumis à déclaration au titre des rubriques suivantes de la nomenclature relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

N°	INTITULÉ DE LA RUBRIQUE	ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES ET VOLUME AUTORISÉ	RÉGIME (*)
1435-2	Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs. Le volume annuel de carburant liquide distribué étant : 2. Supérieur à 100 m³ d'essence ou 500 m³ au total, mais inférieur ou égal à 20 000 m³	Volume de gazole distribué par an : 4350 m³	DC
2910-A2	Installation de combustion fonctionnant au gaz naturel, aux gaz de pétrole liquéfiés, au fuel domestique, fuels lourds... La puissance thermique maximale de l'installation étant supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW	Chaudières : 0,95 MW Brûleurs de gaz : 2,74 MW Puissance totale : 3,69 MW	DC
2925	Atelier de charge d'accumulateurs. La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW	Puissance maximale de charge sur l'ensemble du site (divers locaux) supérieure à 50 kW	D
2930-1b	Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie. La surface de l'atelier étant supérieure à 2000 m² mais inférieure ou égale à 5000 m²	Atelier de maintenance des bus d'une surface totale de 3041 m²	DC

Les audits de contrôle DC ont été réalisés pour toutes les rubriques concernées et n'ont pas relevé de non conformités majeures.

L'équipement du site en GNV aura un impact sur les rubriques ci-dessous.

3.1.1.2 Installation de compression

La rubrique 2920 « installation de compression » fixe le seuil d'autorisation à :

la puissance absorbée étant supérieure à 10 MW	(A - 1)
--	---------

Sous ce seuil l'installation n'est pas soumise à la réglementation des ICPE.

En première approche l'installation de compression aurait une puissance absorbée inférieure à 1MW, l'installation de compression ne serait pas soumise à la réglementation des ICPE dans le cadre de cette rubrique.

3.1.1.3 Installation de distribution

L'installation de distribution serait soumise à Déclaration au titre des ICPE pour la rubrique 1413 : Installation de remplissage de réservoirs alimentant les moteurs, ou autres appareils, de véhicules ou engins de transports fonctionnant au gaz naturel ou biogaz, sous pression et comportant des organes de sécurité.

Les seuils sont les suivants :

Le débit total en sortie du système de compression étant :	
1. Supérieur ou égal à 2 000 m³/h ou si la masse totale de gaz contenu dans l'installation est supérieure à 10 t	(A - 1)
2. Supérieur ou égal à 80 m³/h, mais inférieur à 2 000 m³/h, ou si la masse de gaz contenu dans l'installation est supérieure à 1 t	(DC)
Nota. - Les débits sont exprimés pour une température de gaz de 273,15 K à une pression de 101,325 kPa.	

3.2 Zonage ATEX

L'équipement du site en GNV nécessitera d'adapter le zonage ATEX du site (station de compression, caniveaux, flexibles, ateliers) et le cas échéant les équipements de l'atelier.

3.3 Foudre

La création de grappes d'alimentation GNV nécessite la pose de structures métalliques. Des protections contre la foudre devront donc être mises en œuvre sur le site.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180713-20180711-7-5D-DE
Date de télétransmission : 13/07/2018
Date de réception préfecture : 13/07/2018

3.4 Site et sols pollués

Le site est sujet à un dossier de dépollution aux hydrocarbures en cours. Cette contrainte devra être prise en compte dans le dimensionnement des travaux.

4 Description de l'existant

Le site de Colomiers permet aujourd'hui de garer 199 bus

- 112 bus standard
- 87 bus articulés

Le nombre de véhicules actuellement sur site est de 135 dont :

- 68 standards
- 67 articulés dont 25 hybrides

Il est prévu l'arrivée de 6 bus standards électriques fin 2019.

Le site est composé des bâtiments et équipements suivants :

- o Ateliers mécanique et spécialisé, cabine de peinture...
- o Station-service
- o Aire de lavage
- o Bâtiment logistique/nettoyage
- o Bâtiment exploitation (bureaux, salle de prise de service)
- o Parking silo (voitures particulières du personnel et des visiteurs)
- o Bâtiment social (cantine, local CE)
- o Poste de garde

Les particularités du site sont les suivantes :

- La toiture de l'atelier est équipée de panneaux photovoltaïques.
- Le remisage est à l'air libre.
- La station-service Gas-oil est équipée de 3 pistes de distribution

5 Travaux à réaliser

5.1.1 Infrastructures

Il s'agit de réaliser les études et les travaux pour la réalisation de la station de compression et du réseau de distribution.

Les travaux à réaliser pour la partie infrastructure concernent :

- La création de la station de compression,
- La réalisation des travaux de VRD, de génie civil et de process (sécheur à absorption, compresseurs, évent, borne de distribution rapide, skid de dégazage...)
- La création du système de distribution et modification du remisage : travaux de VRD, fourniture et pose des tuyauteries, des potences, des flexibles et des pistolets de distribution...et sa protection foudre associée
- La modification des équipements existants (candélabre, téléphones, bornes wifi,...)
- Système de charge rapide pour une exploitation et partenariat commercial

Cette opération sera réalisée en maîtrise d'ouvrage directe par Tisséo Collectivités avec le concours d'un maître d'œuvre et l'appui technique de Tisséo Voyageurs.

O Phasage

L'installation du GNV sur le site est prévue en trois phases :

- Phase 0 : Phase provisoire : exploitation de 17 bus GNV articulés en charge rapide sur le site : septembre 2020
- Phase 1 : Phase déclaration, chargement à la place, septembre 2021
- Phase 2 : Phase autorisation, fonctionnement mixte, période à définir ultérieurement.

O Capacité projetée

Dans le cadre du projet il est prévu :

- Le dimensionnement des installations de compressions afin de pouvoir alimenter l'ensemble du site en GNV
- L'installation et la mise en service des installations pour respecter le seuil de la déclaration (Phase 1) en alimentant **le maximum de bus articulés GNV sur le site (soit 80 places).**

O Interfaces

Les travaux de réalisation sont prévus sur un site en exploitation. Le maître d'œuvre devra prendre en compte cette contrainte dans la réalisation de ses études et de son planning. Un travail en étroite collaboration avec l'exploitant Tisséo Voyageurs devra être mené pour identifier le phasage des travaux, les périodes propices à la réalisation de certaines tâches.

L'exploitant étudie la possibilité de fermer le dépôt durant trois semaines durant l'été 2020 afin de faciliter la réalisation de certaines tâches par les entreprises.

Actuellement, le centre de maintenance n'est pas raccordé au réseau d'alimentation en gaz naturel de la ville de Colomiers, dont le distributeur (gestionnaire de réseau) est GrDF. Tisséo Collectivités est en contact avec GrDF pour réaliser les travaux de raccordement du site dans les délais impartis.

Les travaux d'infrastructures seront également en interface avec les travaux liés à l'adaptation des bâtiments dans le cadre de la réalisation de ce projet. Un travail en partenariat avec le maître d'œuvre de l'opération bâtiment devra être réalisé, notamment si des tranchées ou autres activités peuvent être mutualisées entre les deux opérations.

5.1.2 Bâtiments

Il s'agit de réaliser les études et les travaux pour l'adaptation des ateliers et autres bâtiments utilisés pour la maintenance des bus GNV.

Cette opération sera réalisée en maîtrise d'ouvrage directe par Tisséo Collectivités.

- L'installation et la mise en service de la détection gaz,
- L'adaptation du système de désenfumage et de la centrale de détection incendie,
- La prise en compte des impacts sur le process (pont roulant, ponts à fut, ligne de vie, banc de freinage, cabine de peinture...)
- La prise en compte des impacts sur les équipements techniques, adaptation éventuelle des zones station de carburant et aire de lavage.

O Planning

La réalisation des travaux d'adaptation des bâtiments est planifiée pour septembre 2020 (dès que les premiers bus GNV seront affectés sur le site : Phase 0 provisoire).

O Interfaces

Les travaux de réalisation sont prévus sur un site en exploitation. Le maître d'œuvre devra prendre en compte cette contrainte dans la réalisation de ses études et de son planning. Un travail en étroite collaboration avec l'exploitant Tisséo Voyageurs devra être mené pour identifier le phasage des travaux, les périodes propices à la réalisation de certaines tâches.

031-253100986-20180713-20180711-7-5D-DE
Date de télétransmission : 13/07/2018
Date de réception préfecture : 13/07/2018

L'exploitant étudie la possibilité de fermer le dépôt durant trois semaines durant l'été 2020 afin de faciliter la réalisation de certaines tâches par les entreprises.

Actuellement, le centre de maintenance n'est pas raccordé au réseau d'alimentation en gaz naturel de la ville de Colomiers, dont le distributeur (gestionnaire de réseau) est GrDF. Tisséo Collectivités est en contact avec GrDF pour réaliser les travaux de raccordement du site dans les délais impartis.

Les travaux d'infrastructures seront également en interface avec les travaux liés à l'adaptation des bâtiments dans le cadre de la réalisation de ce projet. Un travail en partenariat avec le maître d'œuvre de l'opération bâtiment devra être réalisé, notamment si des tranchées ou autres activités peuvent être mutualisées entre les deux opérations.

6 Montage opération

6.1 Réalisation de deux opérations en parallèle : Travaux

Il s'agit de réaliser les études et les travaux pour l'adaptation des ateliers pour la maintenance des bus GNV.

Cette opération est réalisée en maîtrise d'ouvrage directe par le SMTC, sur un budget investissement du SMTC.

Il s'agit de réaliser les études et les travaux pour la réalisation de la station de compression et du réseau de distribution.

Le raccordement du site au réseau GRDF doit être créé dans le cadre de cette opération. Une interface technique et financière doit être assurée avec GRDF ; sachant qu'une partie sera financée par GRDF.

6.2 Missions supports

Plusieurs missions supports sont nécessaires pour l'équipement du site en GNV.

Elles sont détaillées ci-dessous et seront réalisées en MOA directe et financées sur un budget investissement du SMTC.

- ICPE pour élaboration du dossier de déclaration ou d'autorisation
- Etude de danger
- Impact Foudre
- Zonage ATEX
- Bureau de contrôle avec missions classique bâtiment / infra et ICPE
- SPS pour la réalisation des travaux
- Mission de coordination SSI
- Etudes de sols

7 Budget de l'opération

Après réalisation de l'étude préliminaire, le budget prévisionnel est estimé à environ 5 M€ HT, décomposé ainsi :

- Moe Infrastructures = 375 000 €
- Travaux Infrastructures = 2 500 000 €
- Moe Bâtiments = 225 000 €
- Travaux Bâtiments = 1 500 000 €
- Missions supports = 100 000 €
- Raccordement réseau gaz GrdF = 300 000 €

Total = 5 M€ étalés principalement sur les exercices budgétaires 2019 – 2020 - 2021

8 Planning prévisionnel

	2018						2019							2020							2021																		
	jul-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21
validation programme opération Comité Syndical 11 juillet 2018																																							
consultation choix des Maîtres d'Œuvre																																							
études MOE infrastructures																																							
dossier de déclaration																																							
consultation travaux infrastructures																																							
travaux station de compression																																							
études MOE Bâtiments																																							
consultation travaux bâtiments																																							
travaux adaptation des bâtiments																																							
mise en service phase 0 (charge rapide) provisoire																																							
travaux de voirie et distribution lente																																							
mise en service phase 1																																							

consultations appels d'offres

études

dossier règlementaire ICPE

travaux

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180713-20180711-7-5D-
DE
Date de télétransmission : 13/07/2018
Date de réception préfecture : 13/07/2018